



ZEP INDUSTRIES

PRODUITS CHIMIQUES A USAGE INDUSTRIEL

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Présentation et règles de rédaction conformes à l'arrêté du 5 janvier 1993,
à la norme ISO 11014-1 et à la directive 91/155/CEE.

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

1.1 Nom du produit : CAPGLACE

1.2 Fournisseur : ZEP INDUSTRIES

Z.I. - Rue Nouvelle

28210 NOGENT LE ROI

Tél. : 02 37 65 50 50 - Fax : 02 37 65 50 51

No de téléphone d'appel d'urgence - ORFILA : 01.45.42.59.59

-Type d'utilisation (pour plus de détails, se reporter à la notice technique) :
FONDANT RAPIDE DE LA GLACE ET DU VERGLAS

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

- Composants ou impuretés apportant un danger	Teneur
. Chlorure de calcium (CAS : 10043-52-4) (EINECS : 233-140-8) Xi; R36	25 à 50 %
. Chlorure de sodium (CAS : 7647-14-5) (EINECS : 231-598-3)	50 à 75 %

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

- Dangers physicochimiques :
Néant, produit ininflammable et inexplosible.
- Effets néfastes sur la santé :
Xi-Irritant.
R 36 : Irritant pour les yeux.
S 2 : Conserver hors de la portée des enfants. S 22 : Ne pas respirer les poussières. S 24/25 : Eviter le contact avec la peau et les yeux.

4. PREMIERS SECOURS

- Inhalation : En cas d'inhalation importante de poussières, il est conseillé à sujet de sortir au grand air et de se moucher.
- Contact avec la peau : En cas de projection sur la peau, laver à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une irritation persiste.
- Contact avec les yeux : En cas de projection dans les yeux, laver immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières bien écartées. Consulter un spécialiste si une irritation persiste.
- Ingestion : En cas d'ingestion, ne pas faire vomir le sujet et lui faire boire de l'eau. Consulter un médecin
- Protection des sauveteurs : appareil de protection respiratoire si nécessaire

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction : Recommandés : CO₂, Pouares, Mousses
Déconseillés: l'eau peut être inappropriée
Refroidir les récipients exposés au feu avec d'abondantes quantités d'eau
- Dangers particuliers d'incendie ou d'explosion : Produit non inflammable et non combustible mais peut former des fumées dangereuses en cas d'incendie.
Eviter le contact direct du produit avec l'eau (réaction exothermique).
- Mesures particulières de protection dans la lutte contre l'incendie : Porter un appareil de protection respiratoire autonome.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles : En fonction des risques d'exposition, porter des gants, des lunettes et si nécessaire un appareil de protection respiratoire.
- Protection pour la protection de l'environnement : Eviter le rejet à l'égout, rivières, milieu naturel.
- Méthodes de nettoyage / récupération : Récupérer le produit avec un balai et une pelle en évitant la formation de poussières puis laver le sol à l'eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Précautions en cours de manipulation :
Veiller à une bonne ventilation des locaux. Ne pas inhale les poussières et éviter les projections sur la peau et dans les yeux (porter des gants en caoutchouc et des lunettes de protection).
- Précautions en cours de stockage :
Conserver les conteneurs bien fermés à l'abri de l'humidité, dans un local frais et aéré. Conserver hors de la portée des enfants.
- Matériaux d'emballage : Recommandés : plastique, polyéthylène, polypropylène
Déconseillés : métallique

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- Valeurs limites des substances dans l'air : la préparation ne contient aucune substance présentant une valeur d'exposition.
- Mesures individuelles de prévention :
 - . Mesure d'ordre technique : aération des locaux
 - . Protection respiratoire : masque anti-poussières de type P1 en cas de formation de poussières, brouillard, fumées.
 - . Protection des mains : gants de protection à résistance chimique étanche (PVC, néoprène, caoutchouc).
 - . Protection des yeux : lunettes chimiques étanches obligatoires.
 - . Mesures d'hygiène spécifiques : Prévoir des douches et fontaines oculaires. Ne pas fumer, manger ou boire sur le lieu de travail.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES DU PRODUIT ACTIF

- Aspect : poudre, paillettes blanches .
- Odeur : inodore.
- pH : < 10,5.
- Températures caractéristiques : Non déterminées.
- Point éclair : Non applicable.
- Température d'auto-inflammation : Ininflammable.
- Caractéristiques d'explosivité : Inexplosible.
- Pression de vapeur (à 38 deg.C) : Non applicable.
- Masse volumique(densité à 20 deg.C) : 1,07.
- Solubilité : Soluble dans l'eau, alcool, acide acétique, acétone.

10. STABILITE ET REACTIVITE

- Conditions à éviter : Stable aux températures usuelles d'emploi et de stockage. Eviter l'humidité et l'eau (produit hygroscopique)
- Réactions dangereuses avec : réaction exothermique lors de la mise en solution. Le contact avec les métaux provoque une libération d'hydrogène.
- Produits de décomposition dangereux : chlore et fumées toxiques.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Toxicité aigue :
 - . L'inhalation massive de fines poussières peut provoquer une irritation du nez et des éternuements.
 - . L'ingestion de produit peut être à l'origine de nausées, vomissements, irritations gastro-intestinales.
- Effets locaux :
 - . Contact avec la peau : le produit étant hygroscopique, peut déssécher la peau avec une sensation de chaleur et être à l'origine de rougeurs et petites ulcérations.
 - . Contact avec les yeux : Le contact avec les yeux peut être à l'origine d'une irritation, de rougeurs, larmoiements.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- Ecotoxicité aigue :
 - Pas de données.
 - Mobilité :
 - . Eau/sol : solubilité et mobilité importante.
 - . Sol/sédiments : adsorption sur les constituants minéraux et organiques du sol
 - . Air : mobilité sous forme d'aérosols.
 - Biodégradabilité abiotique :
 - Ionisation instantanée, complexation/précipitation de matériaux inorganiques et organiques.
- Le produit ne présente pas de danger significatif pour l'environnement.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- Se reporter aux Règlements et Arrêtés préfectoraux en vigueur.
- Traitement des déchets : Dissoudre dans l'eau. Le produit peut alors être mis à l'égout.

14. TRANSPORT

	ADR (Routier)	IMDG (Maritime)	IATA (Aérien)
Classe.....			
Groupe.....	NON	NON	NON
Page IMDG.....	CLASSE	CLASSE	CLASSE
Etiquette(s).....			
Code danger.....			
Code matière.....			

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- Maladies professionnelles : Néant.
- Classification CE :
 - Xi-Irritant.
 - R 36 : Irritant pour les yeux.
 - S 2 : Conserver hors de la portée des enfants. S 22 : Ne pas respirer les poussières. S 24/25 : Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- Installations classées (Brochure No 1001 des J.O.) : Néant.
- Valeurs limites d'exposition professionnelle :
 - La préparation ne contient pas de substance ayant une limite d'exposition.

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date du 03-03. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.

-- ~ ~ ~

Modification par rapport à la version précédente : 0 2,9.

Vérification : G. GIRARD, le 03/03/2003

Nos fiches de données de sécurité sont disponibles sur Minitel (QUICK-FDS) au N° vert : 08 36 05 10 12 (appel gratuit).